Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 29 septembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**19 septembre 2025**	
Date d'affichage	**19 septembre 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**25**
	Votants	**30**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Cédric EVANO, Arnaud BELLOUARD et Stéphanie MARIE **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Virginie DALY et Jean-Claude ESTIENNE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Inès MOYA-FEREZ, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF et Jean-Paul GAUCHARD.
Absents excusés : Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Virginie DALY, Marc DURAN et Jean-Claude ESTIENNE
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Sonia CANTELOUP.

N° 2025-087 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF - HALLE DE TENNIS – MODIFICATIONS DE CONTRATS AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°T-2024/011

La Ville d'Ifs, par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024 a attribué les marchés des lots n°1/VRD-Espaces verts, n°2/Curage-Démolition-Gros-œuvre, n°3/Charpente bois-Bardage bois, n°4/Désamiantage-Couverture-Bardage métallique-Polycarbonate, n°5/Etanchéité, n°6/Serrurerie-Métallerie-Menuiserie Extérieure Aluminium, n°7/Menuiseries Intérieures Bois, n°8/Plâtrerie Sèche-Plafonds Suspendus, n°9/Carrelage-Faïence, n°10/Peinture-Nettoyage, n°11/Plomberie-Chauffage-Ventilation, n°12/Electricité et n°14/Panneaux photovoltaïques concernant les travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif - halle de tennis.

La Ville d'Ifs, par délibération n°2024-107 en date du 25 novembre 2024, a attribué le lot 13 – « Sol Sportif » concernant les travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis.

La présente délibération porte sur des modifications de contrats aux lots suivants du marché de réhabilitation de la halle de tennis :

- Modification de contrat n°2 au lot n°1 « VRD – Espaces verts » : plus-value de 3 973,70 € HT soit 4 768,44 € TTC (devis n° 25TB0121B et 25TB0121D), ce qui porte le nouveau montant du marché à 301 173,70 € HT soit 361 408,44 € TTC. Cela représente une augmentation de 4,57 % par rapport au montant initial du marché. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
  - Réduction de la longueur des caniveaux pour des raisons techniques et esthétiques ;
  - Ajout d'un réseau d'eau pluviale en partie centrale de la nouvelle halle.
- Modification de contrat n°1 au lot n°3 « Charpente – Bardage bois » : plus-value de 16 738,00 € HT soit 20 085,60 € TTC (Devis n° : 24-034CH TS1 et 24-034CH TS2), ce qui porte le nouveau montant du marché à 469 643,00 € HT soit 563 571,60 € TTC. Cela représente une augmentation de 3,70 % par rapport au montant initial du marché. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
  - Travaux d'ossature bois intérieure dévolue à l'origine à l'entreprise HARET DECO (lot n°7) qui, pour des raisons de finition, sont confiées à la société PASQUER (lot n°3) qui donnera une moins-value sur le lot n°7 ;

- Création d'un faux solivage pour support du plafond placo dans le club house.

- Modification de contrat n°1 au lot n°7 « Métallerie – Serrurerie – Menuiseries Extérieures Aluminium » : moins-value de 346,04 € HT soit 415,25 € TTC (devis 25/01139), ce qui porte le nouveau montant du marché à 43 653,96 € HT soit 52 384,75 € TTC. Cela représente une diminution de 0,79 % par rapport au montant initial du marché. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
  - Suppression de la fourniture et de la pose des plans incendie.
- Modification de contrat n°1 au lot n°12 « Electricité » : moins-value de 4 816,30 € HT soit 5 779,56 € TTC (devis Q.Q0773875.4.T1), ce qui porte le nouveau montant du marché à 73 983,70 € HT soit 88 780,44 € TTC. Cela représente une diminution de 6,11 % par rapport au montant initial du marché. Les prestations de cette modification de contrat sont les suivantes :
  - Suppression de la fourniture et de la pose de l'alarme intrusion.

Il est nécessaire de conclure ces modifications de contrats pour redéfinir les besoins à la suite de l'avancée des travaux de réhabilitation de la halle de tennis.

Il convient de souligner que le montant total des travaux passe ainsi de 2 600 923,74 € TTC (montant initial) à 2 661 566,05 € TTC, soit une augmentation globale de 2,33 % toutes modifications de contrats confondues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;
VU la délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024 portant attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis (lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14) ;
VU la délibération n°2024-107 en date du 25 novembre 2024 portant attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis (lot n°13) ;
VU la délibération n°2025-008 du 03 mars 2025 portant modification de contrat n°1 du lot n°1 « VRD-ESPACES-VERTS » et du lot n°4 « Désamiantage – Couverture – Bardage métallique et polycarbonate ».
VU l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 23 septembre 2025 ;
VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 23 septembre 2025 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE les modifications de contrats au marché de travaux pour la réhabilitation d'un équipement sportif – halle de tennis telles qu'énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société COLLET TP – ZA rue des Métiers – 14 280 AUTHIE la modification de contrat n°2 pour le lot n°1 « VRD – Espaces Verts ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société PASQUER – 14 Rue de l'Avenir – 14 650 CARPIQUET la modification de contrat n°1 pour le lot n°3 « Charpente Bois – Bardage Bois ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ROSAY TECHNIQUE COUVERTURE – 5564 voie des Barges Rousses – 76 430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE la modification de contrat n°2 pour le lot n°4 « Désamiantage – Couverture – Bardage métallique et polycarbonate ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société HARET DECO – 3 Rue des Entrepreneurs – 14 760 BRETEVILLE SUR ODON la modification de contrat n°1 pour le lot n°7 Menuiserie Intérieures Bois ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société MASSELIN Energie – ZA Porte Sud – 14 bis, rue Alfred Nobel – 14 123 IFS la modification de contrat n°1 pour le lot n°12 Electricité ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ifs, le 29 septembre 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 1/10/2025
Affichée le : 1/10/2025

Acte à classer

2025-087

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-01T10-43-30.00 (MI264207183)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20251001-2025-087-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Travaux de réhabilitation d'un équipement sportif - halle de tennis - Modifications de contrats au marché de travaux n.t-2024/011

Date de décision : 01/10/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marché sur appel d'offres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-087.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

16a.COLLET TP lot 1.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

16b.PASQUER lot 3 CHARP BARDAG.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

16c.HARET DECO L7 MENUISER.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

16d. L12 MASSELIN.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **01/10/25** à **10:31**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **01/10/25** à **10:43**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **01/10/25** à **10:49**	

MODIFICATION DE CONTRAT N°2 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE COLLET TP

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS
LOT N°1 : VRD – ESPACES VERTS

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 29 septembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société COLLET TP, ZA rue des Métiers - 14280 AUTHIE représentée par Monsieur Denis PLANCHE, gérant, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société COLLET TP a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°1 « VRD – Espaces Verts » pour un montant de 288 000 € HT, soit 345 600 € TTC.

La présente modification de contrat n°2 porte sur :

- Réduction de la longueur des caniveaux pour des raisons techniques et esthétiques.
- Ajout d'un réseau d'eau pluviale en partie centrale de la nouvelle halle.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n°2 entraîne d'une part une plus-value de 4 578,70 € HT soit 5 494,44 € TTC (devis n° 25TB0121B) et d'autre part une moins-value de 605,00 € HT soit 726, 00 € TTC (devis n° 25TB0121D). De ce fait, le montant de la plus-value globale est de 3 973,70 € HT soit 4 768,44 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 301 173,70 € HT soit 361 408,44 € TTC soit une augmentation de 4,57 % par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats comprises.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société COLLET TP Pour LA VILLE d'IFS

MODIFICATION DE CONTRAT N°1 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE PASQUER

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS
LOT N°3 : CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 29 septembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société PASQUER, 14 Rue de l'Avenir – 14650 CARPIQUET représentée par Monsieur Antoine VULLIEZ, Directeur, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société PASQUER a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°3 « Charpente bois – Bardage bois » pour un montant de 452 905, 00 € HT, soit 543 486, 00 € TTC.

La présente modification de contrat n°1 porte sur :

- Travaux d'ossature bois intérieure dévolue à l'origine à l'entreprise HARET DECO (lot 7) qui, pour des raisons de finition, sont confiées à la société PASQUER (lot 3).
- Création d'un faux solivage pour support du plafond placo dans le club house.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n° 1 entraîne d'une part une plus-value de 15 100,00 € HT soit 18 120,00 € TTC (devis n° 24-034CH TS2) et d'autre part une plus-value de 1 638,00 € HT soit 1 965,60 € TTC (devis n° 24-034CH TS1). De ce fait, le montant de la plus-value globale est de 16 738,00 € HT soit 20 085,60 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 469 643,00 € HT soit 563 571,60 € TTC soit une augmentation de 3,70 % par rapport au montant initial du marché.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société PASQUER Pour LA VILLE d'IFS

MODIFICATION DE CONTRAT N°1 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE HARET DECO

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS LOT N°7 : MENUISERIE – SERRURERIE – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 29 septembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société HARET DECO, 3 Rue des Entrepreneurs 14760 BRETEVILLE SUR ODON représentée par Monsieur Gaëtan PESCHET, Directeur, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société HARET DECO a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°7 « Menuiserie – Serrurerie-Menuiseries extérieures aluminium » pour un montant de 44 000, 00 € HT, soit 52 800 € TTC.

La présente modification de contrat n°1 porte sur :

- Suppression de la fourniture et de la pose des plans incendie ;

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n° 1 entraîne une moins-value de 346,04 € HT soit 415,25 € TTC (devis n° 25/01139). Le nouveau montant du marché est désormais de 43 653,96 € HT soit 52 384,75 € TTC, ce qui représente une diminution de 0,79 % par rapport au montant initial du marché.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société HARET DECO

Pour LA VILLE d'IFS

MODIFICATION DE CONTRAT N°1 AU MARCHE N° T-2024/11
PASSE ENTRE LA VILLE D'IFS
ET LA SOCIETE MASSELIN ENERGIE TERTIAIRE

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF – HALLE DE TENNIS
LOT N°12 : ELECTRICITE

Entre :

La VILLE D'IFS, représentée par Monsieur le Maire, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, autorisé par délibération du conseil municipal n°2025- en date du 29 septembre 2025 ;

Ci-après dénommée « LA VILLE »,

D'une part,

Et

La société MASSELIN ENERGIE, ZA Porte Sud – 14 Bis rue Alfred NOBEL 14123 IFS représentée par Monsieur Josselin LE LOUARN, Chef d'entreprise, ayant tout pouvoir aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « LA SOCIETE »,

D'autre part,

Par délibération n°2024-085 en date du 30 septembre 2024, la société MASSELIN TERTIAIRE a été déclarée attributaire du marché n°T-2024/011 pour le lot n°12 « Electricité » pour un montant de 78 800, 00 € HT, soit 94 560 € TTC.

La présente modification de contrat n°1 porte sur :

- la suppression de la prestation de fourniture et de pose d'alarme intrusion.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET

Il est nécessaire de conclure une modification de contrat pour permettre la bonne exécution du marché de travaux ce qui conditionne le bon achèvement de l'ouvrage.

Article 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Cette modification de contrat n° 1 entraîne une moins-value de 4 816,30 € HT soit 5 779,56 € TTC (devis n° Q.Q0773875.4.T1). Le nouveau montant du marché est désormais de 73 983,70 € HT soit 88 780,44 € TTC, ce qui représente une diminution de 6,11 % par rapport au montant initial du marché.

Article 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses du marché restent inchangées.

La présente modification de contrat prendra effet dès que les formalités de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de notification prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront été accomplies.

Fait à Ifs, le

Pour la société MASSELIN
TERTIAIRE

Pour LA VILLE d'IFS